

# COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

-----

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MAI 2018

Le vingt-quatre du mois de mai de l'an deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Franck BOUCHET, M. Bernard MASSOULIER, M. Bertrand JACQUET, M. Christian DETRAZ, M. Daniel BROUZE, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Anita DESUZINGE, M. Gérard BAUDET, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Anne LEPIZZERA, Mme Séverine LATOUR, Mme Francine JACQUIER, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Secrétaire de séance : M. Jonathan BLONDAZ-GERARD

Date de la convocation : le 16 mai 2018

### ORDRE DU JOUR :

#### I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 26 AVRIL 2018

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 avril 2018, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

#### II. AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'étude d'opportunité d'installation photovoltaïque pour l'agrandissement du Groupe Scolaire. L'installation couvrirait une surface de 395 m<sup>2</sup> en toiture.

2 possibilités sont proposées :

1. autoconsommation avec vente surplus (économie net sur 20 ans = 3 130 €):
  - le Syan'EnR serait maître d'ouvrage de l'installation. Il porterait l'investissement, assurerait la phase conception/réalisation. Il exploiterait et assurerait la maintenance sur la durée du contrat.
  - la Commune serait locataire et paierait un loyer annuel à Syan'EnR sur la durée du contrat. Elle autoconsommerait l'électricité produite et revendrait le surplus en son nom au réseau.
  - à l'issue de la durée du contrat (20 ans) : Syan'EnR céderait à la Commune l'installation photovoltaïque. La Commune assurerait la maintenance et l'exploitation.
2. en injection totale, tout ce qui est produit part dans le réseau (gain sur 20 ans = 10 000 €) :
  - le Syan'EnR serait maître d'ouvrage de l'installation. Il porterait l'investissement, assurerait la phase conception/réalisation. Il exploiterait et assurerait la maintenance sur la durée du contrat. Il vendrait l'électricité produite.

- la Commune percevrait un loyer annuel de Syan'EnR sur la durée du contrat. Elle bénéficierait d'un audit technique du bâtiment équipé.
- à l'issue de la durée du contrat (20 ans) : Syan'EnR céderait à la Commune l'installation photovoltaïque. La Commune assurerait la maintenance et l'exploitation.

Ce projet va faire l'objet d'un travail chez Syan'EnR en s'orientant sur la seconde possibilité (en injection totale).

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire pour l'agrandissement du Groupe Scolaire a été accordé. Les fouilles archéologiques vont avoir lieu dans un premier temps sur 5 jours. Suite à cela, la Commune sera informée si elle peut ou non débiter les travaux pour l'agrandissement.

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un état comparatif de tous les systèmes d'isolation possible. Dans un premier temps, le contrôleur technique lui a répondu que la laine de bois ne pourrait pas être installée car elle n'a pas de résistance suffisante au feu.

### **III. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Mme Dominique JORDAN fait un compte rendu au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue au sujet du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD).

Ce règlement européen du 27 avril 2016 est applicable à compter du 25 mai 2018. Il vise à protéger les informations relatives à une personne physique, quelles soient traitées de façon informatisées ou au format papier. Il prévoit notamment le renforcement des droits des personnes et la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

A partir du 25 mai 2018, un délégué à la protection des données devra être désigné. Ce délégué est le successeur du correspondant informatique et libertés (CIL). Il peut s'agir d'un membre du personnel de la collectivité, d'une personne mutualisée entre plusieurs collectivités ou d'un prestataire extérieur.

Il devra notamment contrôler le respect du RGPD, conseiller la collectivité sur la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données, en vérifier l'exécution et coopérer avec la CNIL. Ce délégué devra être déclaré sur le site de la CNIL.

### **IV. PROJET DE TRAVAUX : RUE DE LA RÉSIDENCE**

M. Bernard MASSOULIER expose au Conseil Municipal que l'objectif des travaux sur la Rue de la Résidence est de réaliser une jonction piétonne entre la Résidence des 5 chemins et les trottoirs du Collège. Ceci dans le but de créer une jonction sécurisée à la fois pour les élèves du Collège, les enfants du Groupe Scolaire Henri CORBET, ainsi que les piétons se rendant à la zone d'activité.

Dans ce cadre, l'arrêt de bus situé en bordure de la Route Départementale pour le transport scolaire des élèves du Groupe Scolaire Henri CORBET sera reporté à l'intérieur du parking du Collège.

Cet aménagement permettra également de supprimer les stationnements le long de cette voie Communale. Nous profiterons de ces travaux pour améliorer la sortie de la résidence ainsi que les trois sorties privatives existantes.

Le plan de ces travaux est en cours de finalisation, dans le but d'établir le devis estimatif de l'ensemble de ces travaux.

Le Conseil Municipal est sollicité pour donner son accord sur la réalisation des travaux et lancer la consultation des entreprises.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Bernard MASSOULIER :**

- **donne son accord pour la réalisation des travaux,**
- **autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises,**
- **charge M. le Maire de demander des subventions dans le cadre de ces travaux.**

## V. BORNE BLEUE À JOUVERNEX : RÉGLEMENTATION D'UTILISATION

M. Bernard MASSOULIER rappelle au Conseil Municipal que la borne « bleue », sur la route de Jouvernex, a été cassée. Les travaux pour la réparer ont été commandés.

Afin de dissuader les entreprises venant se servir et pour ne pas pénaliser les agriculteurs et les habitants de la Commune, il a été convenu de mettre en place des horaires d'ouverture et de fermeture de cette borne.

M. Franck BOUCHET demande à ce que l'accès de cette borne soit limité uniquement aux habitants de Margencel.

Les horaires suivants sont proposés :

En été, cette borne sera fermée le matin à 7h00 et ouverte en fin de journée à 17h00 ;

En hiver, cette borne sera fermée le matin à 8h00 et ouverte en fin de journée à 16h30.

Elle sera ouverte les week-end (du vendredi fin d'après-midi au lundi matin) et jours fériés.

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide :**

- **d'instaurer les horaires suivants :**
  - **en été, cette borne sera fermée le matin à 7h00 et ouverte en fin de journée à 17h00 ;**
  - **en hiver, cette borne sera fermée le matin à 8h00 et ouverte en fin de journée à 16h30.**
  - **la borne sera ouverte les week-end (du vendredi fin d'après-midi au lundi matin) et jours fériés.**
- **de limiter l'accès de cette borne uniquement aux habitants de Margencel.**

## VI. QUESTIONS DIVERSES

### PARCELLE COMMUNALE CRÊT GOJON

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le garage BARATAY souhaite acquérir un morceau de 1000 à 1500 m<sup>2</sup> d'une parcelle communale jouxtant leur garage, pour agrandir la plate forme de rotation des camions. Cette parcelle est classée en zone UE.

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe.**

### MANIFESTATIONS

M. Bertrand JACQUET rappelle au Conseil Municipal que la première réunion de préparation de la Virade de l'Espoir aura lieu le 28 mai prochain, à 20h00, à la salle des fêtes.

Il informe également le Conseil Municipal que le menu pour le repas de la soirée du 13 juillet a été décidé. Ce sera poulet basquaise et riz.

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que l'association « Patrimoine et Traditions » organise une journée visite du Moulin Pinget et de sa scierie, le dimanche 17 juin prochain, de 9h30 à 17h00.

### ECLAIRAGE PUBLIC

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que la réunion pour l'amélioration de l'éclairage public au Chef-lieu, aura lieu avec le SYANE, le 13 juin prochain à 14h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 27 juin 2018, à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Jean-Pierre RAMBICUR

